

Population & Sociétés

Les violences sexuelles envers les femmes immigrées d'Afrique subsaharienne après la migration en France

Julie Pannetier*, **, •, Andrainolo Ravalihasy*, • •, Annabel Desgrées du Loû**, •, • •, France Lert•, Nathalie Lydié♦ pour le groupe *Parcours**

Les violences sexuelles envers les femmes sont de mieux en mieux connues parce qu'elles font l'objet d'enquêtes et que la parole se libère. Celles subies par les femmes immigrées sont moins connues. S'appuyant sur l'enquête *Parcours*, Julie Pannetier et ses collègues nous décrivent les violences sexuelles envers les femmes originaires d'Afrique subsaharienne après leur arrivée en France et expliquent les facteurs qui les favorisent.

Les violences sexuelles envers les femmes immigrées sont fréquentes mais restent largement invisibles dans les statistiques publiques en Europe (encadré 1). Si l'opinion publique y a été sensibilisée dans les pays de transit, c'est beaucoup moins le cas lorsque ces violences ont lieu dans le pays de destination. Pourtant, même après la migration, les femmes sont confrontées à des contextes marqués par des insécurités multiples qui les exposent à des violences sexuelles, rarement documentées et analysées. Leurs effets sur la santé sont également peu étudiés. L'enquête *Parcours* réalisée en 2012-2013 dans des établissements de santé en Île-de-France, auprès de femmes immigrées originaires d'Afrique subsaharienne, permet de situer les violences sexuelles dans le parcours migratoire et d'examiner le contexte social de survenue de ces violences après la migration ainsi que leurs conséquences en termes d'exposition au VIH (encadré 2). Les personnes originaires d'Afrique subsaharienne représentent 13% des immigrés en France [1]. Les femmes sont particulièrement touchées par l'infection à VIH et l'enquête *Parcours* a été réalisée pour comprendre les facteurs qui augmentent leur risque d'infection.

Encadré 1. Les violences sexuelles envers les femmes immigrées en Europe

Les enquêtes conduites auprès de femmes réfugiées, demandeuses d'asile, sans titre de séjour ou en situation de précarité résidentielle révèlent une fréquence très élevée de violences sexuelles au cours de la vie : 1 femme sur 4 ou 5 a déclaré en avoir été victime [2-3-4], une partie des violences sexuelles ayant lieu après la migration [2-3]. La violence sexuelle subie apparaît bien plus fréquente que celle mesurée en population générale. Dans l'enquête sur la sexualité des Français (CSF) menée en 2006, à la même question que celle de l'enquête *Parcours*, 7% des femmes déclaraient des rapports sexuels forcés au cours de leur vie [5]. Dans les enquêtes basées sur des échantillons représentatifs de la population générale, telles que le Baromètre santé 2010 (Santé publique France) ou l'enquête *Virage* (Ined) en France, la fréquence des rapports sexuels forcés/viols au cours de la vie ne diffère pas entre les femmes de la population majoritaire et les femmes originaires d'Afrique subsaharienne. Elle s'élève à respectivement 5% et 6% dans le baromètre santé 2010, et après ajustement sur l'âge des femmes, la probabilité d'avoir déclaré des rapports sexuels forcés n'est pas statistiquement différente entre les deux populations. Les femmes en situation de grandes vulnérabilités (sans titre de séjour et/ou sans logement stable) échappent à l'échantillonnage de ces grandes enquêtes. Ainsi, plus les enquêtes prennent en compte ou ciblent les femmes immigrées en situation de grande vulnérabilité (exilées et/ou sans titre de séjour) plus la fréquence des violences sexuelles apparaît élevée.

* Cresppa-GTM (Université Paris 8, Université Paris Nanterre, CNRS)

** Institut des Migrations

• Ceped (Université Paris Descartes - IRD), ERL Inserm SageSud

•• Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

♦ Santé publique France